

# Sur les traces du bandit Moneuse depuis Hon-Hergies



Visorando



Trace n° 35593332

Une randonnée proposée par Pnr de l'Avesnois vélo VTT

Partez à la découverte du patrimoine bâti des communes du Bavaisis. Ce circuit emprunte majoritairement le Réseau points nœuds vélo.

<b>Durée</b>	2 h	<b>Difficulté</b>	Moyenne
<b>Distance</b>	22,49 km	<b>Retour point de départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	141 m	<b>Activité</b>	Cyclo-Route/VTC/Gravier
<b>Dénivelé négatif</b>	141 m	<b>Commune</b>	Hon-Hergies (59570)
<b>Point haut</b>	145 m	<b>Région</b>	Avesnois
<b>Point bas</b>	83 m		



## Description

Garez-vous sur le parking de la mairie de Hon-Hergies. Suivez les numéros du Réseau points nœuds vélo.

**(D/A)** Dos à la mairie, Rue Gaston Génarte, *présence de la Muse Lilith*, tournez à droite vers le n°58 du RPN, ignorez la Rue Gaston Génarte à droite, la Rue Joffre à gauche puis le Chemin Martel à droite et aller jusqu'à la bifurcation dans un virage.

**(1)** Partez à gauche, Rue Maxime Ansieau, vers le n°50 du RPN et rejoindre une bifurcation dans un virage serré à gauche.

**(2)** Tournez à gauche, Rue Wilson, et dirigez-vous vers le n°54 du RPN. Allez tout droit jusqu'à Hergies.

**(3)** Bifurquez à droite à la première intersection, Rue des Fonds, vers le n°80 du RPN. Arrivez au croisement avec la D305.

**(4)** Continuez quasiment en face, Rue de l'École, jusqu'au carrefour à quatre voies.

**(5)** Tournez à gauche vers le n°72 RPN, puis tournez à droite vers le n°71 du RPN, Rue de la Maniette. Continuez tout droit, Rue du Moulin, et filez jusqu'au ruisseau.

**(6)** Gardez le cap puis tournez à gauche, Rue de la Place. Continuez sur la même route jusqu'au Château de Bellignies et la Pierre Croûte, vers le n°73 du RPN.

**(7)** À l'intersection à 4 voies, n°73 du RPN, continuez en face, Rue du Stade, vers le n°77 du RPN. Tournez à droite sur la D224, Route de Bettrechies, qui devient Rue de Bavay, et filez tout droit jusqu'à la Rue Crocqu'Ane.

**(8)** Poursuivez en face et tournez aussitôt à gauche, Rue Gillette (présence de la Muse Salomé). Allez jusqu'à la Rue de Saint-Waast.

**(9)** Tournez à gauche vers le n°74 du RPN, Rue de Saint-Waast. Au bout, tournez à gauche puis arrivez à une fourche avec un îlot herbeux central.

**(10)** Quittez le RPN et tournez à droite, Chemin de la Flamengrie, qui devient ensuite Route de Bettrechies (présence de bornes frontalières). Allez jusqu'à une intersection à 4 voies.

**(11)** Tournez à gauche, Rue de la Perche, vers le n°74 du RPN. Ignorez un chemin à droite et tournez à gauche. Passez un grand virage et arrivez à une bifurcation au niveau d'une belle bâtisse.

**(12)** Quittez le RPN - Tour au bois ou des Sarrazins et allez à droite, Chemin de la Carrière. Continuez tout droit puis virez à droite sur le Chemin Lucq qui longe la rivière de Bavay. Arrivez, Rue du Curé, au niveau du chevet de l'Église Saint-Pierre de Saint Waast-la-Vallée.

**(13)** Au n°76 du RPN, tournez à gauche puis à l'intersection à 4 voies qui suit, encore à gauche, Rue de Bellignies. Continuez tout droit jusqu'à l'abreuvoir de Bréaugies.

## Points de passages

- D/A Parking de la mairie**  
| N 50.330001° / E 3.813427° - alt. 121 m - km 0
- 1 Rue Maxime Ansieau**  
| N 50.336767° / E 3.81936° - alt. 145 m - km 0.9
- 2 RPN50**  
| N 50.344141° / E 3.806179° - alt. 138 m - km 2.28
- 3 Hergies**  
| N 50.334322° / E 3.800702° - alt. 133 m - km 3.56
- 4 Rue d'Athis**  
| N 50.3384° / E 3.788766° - alt. 135 m - km 4.65
- 5 Intersection à quatre voies**  
| N 50.340571° / E 3.77543° - alt. 130 m - km 5.88
- 6 - Hogueau (rivière) - Affluent de la Haine**  
| N 50.330237° / E 3.768714° - alt. 88 m - km 7.36
- 7 RPN 73, Rue du Stade**  
| N 50.324552° / E 3.769143° - alt. 115 m - km 8.15
- 8 Rue Crocqu'Ane**  
| N 50.322569° / E 3.750239° - alt. 83 m - km 9.74
- 9 Rue Saint-Waast**  
| N 50.321733° / E 3.745915° - alt. 102 m - km 10.14
- 10 Intersection**  
| N 50.315972° / E 3.738292° - alt. 123 m - km 11.1
- 11 Intersection, tour au bois ou des Sarrazins**  
| N 50.309062° / E 3.73001° - alt. 124 m - km 12.14
- 12 Chemin de la Carrière**  
| N 50.311289° / E 3.743732° - alt. 108 m - km 13.78

(14) À la fourche, allez à droite puis à l'intersection suivante, tournez à droite, Chemin de Bréaugies. Au bout arrivez sur la Rue de Ruinse et poursuivez à droite jusqu'à la Rue des Lilas.

(15) Prenez cette rue à gauche, traversez la D524, Rue des Martyrs, et continuez en face, Rue des Jonquilles, jusqu'à la prochaine intersection.

(16) Tournez à droite, Chemin Delmer, ignorez une rue à gauche et atteignez le n°75 du RPN. Tournez à gauche, Chemin du Bois Verdiau, vers le n°72 du RPN. Poursuivre jusqu'à la Rue des Rocs.

(17) Tournez à droite, Rue des Rocs Les Carrières du Bavaisis, qui devient Rue Wilson puis prenez la D105 à droite et ensuite à gauche, Rue de la Marne.

(18) Au croisement avec la petite chapelle à main gauche, allez tout droit. Au bout, tournez à droite vers le n°58 du RPN et rejoignez le parking de la mairie de Hon-Hergies (D/A).

● **13 Église, Rue de Bellignies**

| N 50.304132° / E 3.751248° - alt. 96 m - km 15.34

● **14 Abreuvoir de Bréaugies**

| N 50.315026° / E 3.766483° - alt. 128 m - km 17.24

● **15 Rue des Lilas**

| N 50.311539° / E 3.780865° - alt. 135 m - km 18.51

● **16 Intersection**

| N 50.312618° / E 3.785178° - alt. 133 m - km 18.85

● **17 Rue des Rocs**

| N 50.32076° / E 3.792264° - alt. 100 m - km 20.17

● **18 Intersection sur la Rue de la Marne**

| N 50.328353° / E 3.801056° - alt. 111 m - km 21.48

● **D/A Mairie de Hon-Hergies**

| N 50.330021° / E 3.813469° - alt. 121 m - km 22.49

## Informations pratiques

Location de vélos à Hon-Hergies.

Tél : Mairie : 03 27 63 17 67

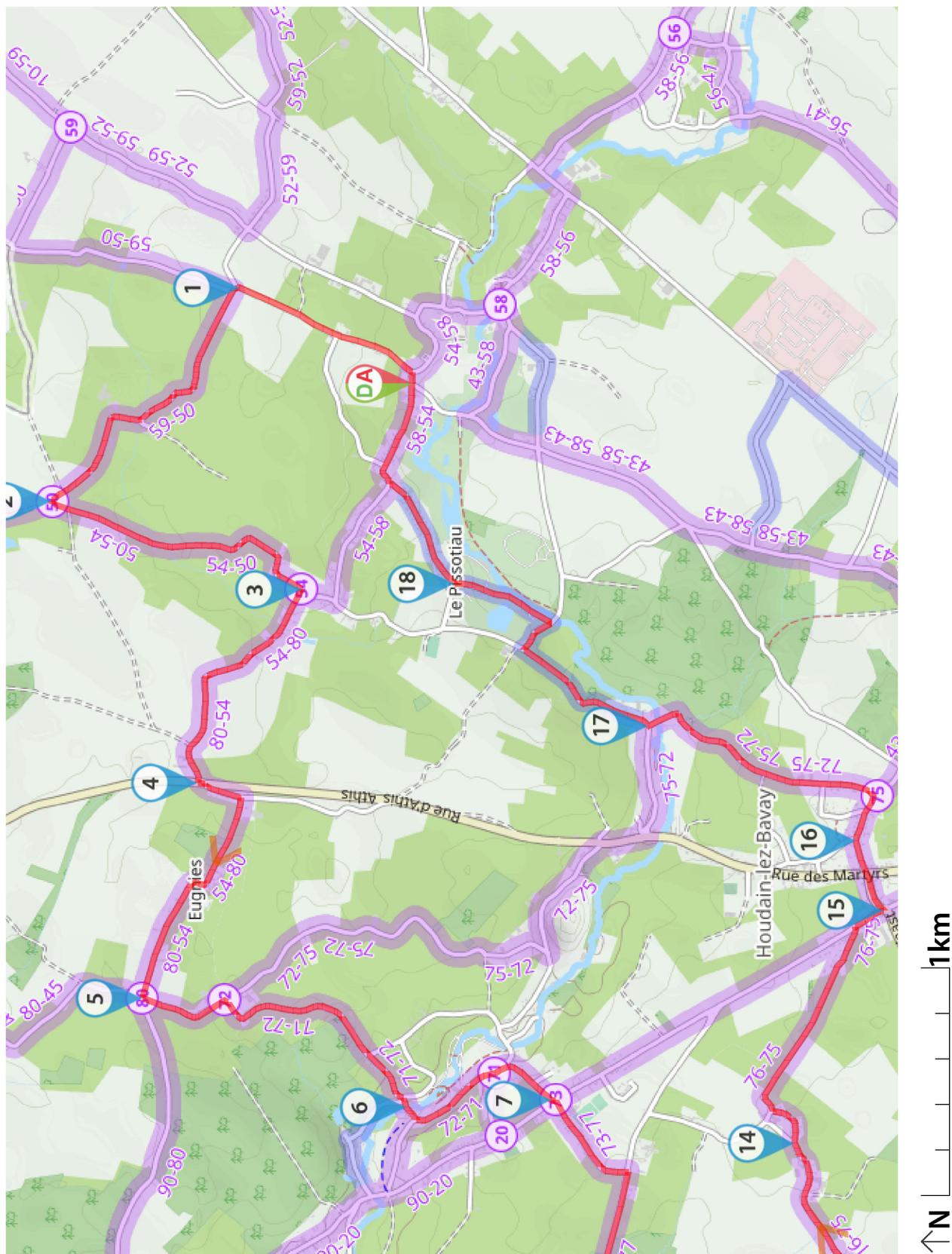
Suivez les numéros RPN : (Rue Maxime Ansieau)-50-54-80-72-71-73-77-(Rue Crocqu'Ane puis Rue Gillette)-77-(Chemin de La Flamengrie)-74-(Chemin de la Carrière-Chemin Lucq)-76-75-72-(Les Carrières du Bavaisis)-58.

## A proximité

[Patrimoine](#) des communes traversées : Hon-Hergies, Bellignies, Bettechies, La Flamengrie, St Waast-la-Vallée, Houdain-Lez-Bavay. Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-sur-les-traces-du-bandit-moneuse-depuis/>

**En savoir plus :**

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**